

**NOTE DE SERVICE N° 2/2014-2015
CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2014**

Après des congés qui furent, je l'espère, agréables et reposants, je tiens à vous souhaiter à tous une excellente année scolaire dans vos établissements.

Comme les années précédentes, vous serez régulièrement tenus informés des nouveautés, des actualités, du suivi et de l'accompagnement des écoles. Les procédures de participation aux projets conçus ensemble lors de nos séminaires vous seront explicitement exposées.

La présente note de rentrée vise à vous communiquer diverses informations utiles à votre action, répertoriée selon différents champs. Elle vous sera précieuse dans la communication avec votre équipe d'enseignants lors des réunions de concertation pour informer, rappeler ou prévenir.

Cette année se place sous le signe de la refondation de l'école avec son cortège de réformes à prendre en compte [http://www.ipefdakar.org/IMG/pdf/Refondation de l école - Stage directeurs Nov 2013.pdf](http://www.ipefdakar.org/IMG/pdf/Refondation_de_l_ecole_-_Stage_directeurs_Nov_2013.pdf)

Je souhaite la bienvenue aux enseignants, directeurs, chefs d'établissement et tout autre personnel nouvellement nommé dans la zone.

Contenu

Le premier degré dans la zone Afrique Occidentale	3
L'inspection primaire des écoles françaises.....	3
L'équipe d'EMFE de la zone Afrique Occidentale	3
L'équipe de direction	3
Le réseau des établissements à programme français de la zone Afrique de l'Ouest....	4
Les objectifs et l'organisation de la politique éducative.....	4
Les orientations de la rentrée	4
Les procédures à respecter	4
La mise en œuvre de la politique éducative dans la zone Afrique Occidentale	6
Le projet de la zone Afrique Occidentale	6
La progressivité des apprentissages, la continuité pédagogique	6
Le parcours d'éducation artistique et culturelle PEAC	7
Enseigner les langues vivantes – Trois objectifs ciblés	7
Importance de l'évaluation des acquis	7
Les moyens pour appliquer la politique éducative	8
La mutualisation renforcée et renouvelée.....	8
Les projets d'école / d'établissement	8
L'organisation des 108 heures	9
Les outils de pilotage	9
<i>Le tableau de bord</i>	9
<i>Les fiches de renseignements</i>	9
Mission, inspection et visite du personnel	10
<i>Communication</i>	10
<i>La voie hiérarchique</i>	11
La formation continue	11
<i>Les cellules de formation</i>	11
<i>Le dispositif d'inscription en ligne</i>	11
<i>Le guide du stagiaire</i>	12
Ressources pédagogiques.....	12
<i>Les conseillers pédagogiques</i>	12
<i>Trois EMFE dans la zone</i>	12
<i>Le site de l'inspection www.ipefdakar.org</i>	12
<i>La démultiplication des stages de formation</i>	13

Le premier degré dans la zone Afrique Occidentale

L'inspection primaire des écoles françaises

IEN : Laurence De Cecco
 Secrétariat de l'IEN : Khadija Fnaiche Abdallah
 CPAIEN à Dakar : Hélène Lagarde
 CPAIEN à Abidjan : Caroline Cornet

L'équipe d'EMFE de la zone Afrique Occidentale

EMFE ASH : Sylvie Vially
 EMFE Bobo Dioulasso : Patrice Cronier
 EMFE Nouakchott : Julien Macquart

L'équipe de direction

Nous accueillons à cette rentrée :

- Madame Caroline CORNET qui succède à Laurent DAYNAC sur le poste de CPAIEN en résidence à Abidjan.
- Madame Caroline BELLINA, Directrice de l'école primaire du Cours Lamartine, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Madame Laetitia BERNARD, Directrice de l'école primaire Jacques Prévert, Saly, Mbour, Sénégal.
- Madame Valérie ROBIN, Directrice de l'école primaire des Lutins, Bamako, Mali.
- Madame Sandrine LIMORTE, Directrice de l'école primaire François Rabelais, Ziguinchor, Sénégal.
- Madame Marina COULIBALY, faisant fonction de chef d'établissement des Angelots, Bamako, Mali.
- Monsieur Hervé JARDONNET, Directeur de l'école Franco-sénégalaise de Dial Diop, Dakar
- Monsieur Mathieu SEGUIN, Directeur de l'école Les Alizés, Praia, Cap-Vert.
- Monsieur Frédéric BIZOT, Proviseur du Lycée Albert Camus, Conakry, Guinée.

à qui je souhaite une bonne installation dans leurs fonctions et leur nouvel environnement.

Directions inchangées :

- Monsieur Christian WICHURSKI avec Patrice CRONIER (EMFE) établissement André Malraux, Bobo Dioulasso, Burkina Faso.
- Madame Béatrice VAN DE CASTEELE, école française, Banjul, Gambie.
- Madame Christine BOROVIÉC, école des Almadies, Dakar, Sénégal.
- Monsieur Emmanuel BLANCHETIERE, école primaire intégrée au lycée Liberté, Bamako, Mali.
- Monsieur André GRONDIN, Directeur de l'école franco-sénégalaise de Fann, Dakar, Sénégal
- Madame Marie Christine GODET, école primaire intégrée à l'Institution Sainte Jeanne d'Arc, Dakar, Sénégal.
- Monsieur Claude ARNAUD école primaire Jacques Prévert intégrée au lycée Blaise Pascal, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Madame Gisèle ALLA, Directrice de l'école primaire Cours Sévigné à Abidjan.
- Madame Virginie DALQUIER, école primaire Paul Langevin, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Madame Sidonie OLIVIER-DADIE, école primaire Nid de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Madame Mariame MEITE, école primaire La Farandole, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Madame Chantal KONAN GERVAIS, école primaire La Pépinière des Deux Plateaux, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Madame Vanessa KONAN, directrice école Jules Verne, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Madame Brigitte MICHEL, section primaire intégrée au lycée Théodore Monod, Nouakchott, Mauritanie.
- Madame Marie-Florence SENGHOR, école primaire Aloys Kobès, Dakar, Sénégal.
- Monsieur Bernard CHOVELON, école primaire intégrée au lycée Jean Mermoz, Dakar, Sénégal.
- Madame Dounia KHALAF, école primaire Aimé Césaire, Dakar.
- Madame Annie BORSOTTI, école primaire Saint Exupéry, Saint-Louis, Sénégal.
- Madame Viviane HEREAU, école primaire Docteur René Guillet, Thiès, Sénégal.
- Madame Nathalie BIEZ, section primaire du Lycée Saint Exupéry à Ouagadougou au Burkina Faso.
- Monsieur Laurent BONARDI, élémentaire Actuelle Bilingue, Dakar, Sénégal.
- Monsieur Agathe Yves SEMEDO école primaire Cours Sainte Marie de Hann, Dakar, Sénégal.
- Monsieur Ismaël LARABI section primaire Albert Camus Conakry Guinée

Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale
 Adresse postale : SCAC - Ambassade de France - BP 2014 Dakar - SENEGAL - Adresse géographique : Lycée Jean Mermoz - quartier Ouakam - Dakar
 Téléphone : (221) 33 860 89 25
ipef.secr@lyceemermozdakar.org / ipef.ien@lyceemermozdakar.org / ipef.cpdakar@lyceemermozdakar.org

Bureau du Conseiller pédagogique (pôle Abidjan) – Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France – Abidjan – CÔTE D'IVOIRE
 Téléphone : (225) 20 30 02 15
ipef.cpabidjan2014@gmail.com
 Site Internet : www.ipefdakar.org

Le réseau des établissements à programme français de la zone Afrique de l'Ouest

Le réseau des établissements à programme français de la zone Afrique de l'Ouest se répartit dans huit pays : Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal. Ce réseau comprend trente établissements dont huit conventionnés, deux en gestion directe, vingt et un simplement homologués dont un nouveau.

Pays	Statut des établissements		Noms des établissements
8	EGD	2	Jean Mermoz, Dakar - Théodore Monod, Nouakchott
	conventionné	8	St Exupéry, Ouagadougou – A. Malraux, Bobo Dioulasso Ecole française, Banjul Liberté, Bamako Albert Camus, Conakry St Exupéry, St Louis- R. Guillet, Thiès- F. Rabelais, Ziguinchor
	homologué	21	Les Lutins - Les Angelots, Bamako- Les Alizés, Praia Blaise Pascal/Jacques Prévert - Cours Sévigné – Paul Langevin - Cours Lamartine - La Farandole - La Pépinière des deux Plateaux- Nid de Cocody - Maurice Delafosse - Jules Verne, Abidjan Institut Ste Jeanne d'Arc - Cours Ste Marie de Hann - EAB - A. Kobès - Aimé Césaire C1 et C2 - EFS Fann - EFS Dial Diop - Almadies, Dakar Jacques Prévert, Saly

Près de 70% de cette population scolaire est accueillie dans deux villes de la zone, Dakar et Abidjan, qui constituent les deux pôles régionaux pour l'organisation des actions de formation continue.

Les objectifs et l'organisation de la politique éducative

Les orientations de la rentrée

Les priorités d'actions pédagogiques sont définies selon les orientations de l'Agence pour l'enseignement des français à l'étranger. Vous aurez soin de lire les documents suivants et d'en faire part à vos enseignants lors des réunions de concertation mises en place dans vos écoles. Vous pourrez utilement mettre à disposition toutes ces ressources institutionnelles sur un ordinateur disponible à cet effet ou les leur transmettre en messagerie pour lecture indispensable.

La lettre de rentrée de la Directrice de l'AEFE <http://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/2014-08-28-lettre-directrice-aux-chefs-etablissement-rentree-2014.pdf> où trois défis révèlent les ambitions du réseau, celui de l'innovation au service de la qualité de notre offre éducative, celui concernant la capacité des établissements à tirer parti de leur appartenance au réseau et leur ouverture sur l'environnement local et enfin celui du développement stratégique du réseau et son équilibre global.

Le texte de cadrage du Plan d'Orientation Stratégique POS 2014-2017 permet au réseau AEFE de relever ces défis <http://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/pos-brochure-19-08-2014-format-web.pdf>

Chaque année, la circulaire de préparation de la rentrée 2014 du MEN du 22 mai 2014 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642 définit les priorités et les grands enjeux pour l'année scolaire à venir. Pour 2014 - 2015, ils se structurent autour de quatre grandes priorités. Ces priorités reprises par le service pédagogique se déclinent en quatre points majeurs :

Les procédures à respecter

Après l'enquête rapide de rentrée à renseigner pour le 8 septembre 2014, vous devez remplir l'enquête de rentrée accessible sur le site www.aefe.fr (Applications en ligne). Cette enquête obligatoire concerne l'ensemble des établissements de la zone. Sa remontée informatique doit être effectuée pour le 27 septembre 2014 au SCAC qui la transmettra à son tour le 6 octobre 2014 aux services de l'AEFE. L'Agence attire votre attention sur l'importance d'une saisie rigoureuse de toutes les informations qui vous sont demandées.

Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale
Adresse postale : SCAC - Ambassade de France - BP 2014 Dakar - SENEGAL - Adresse géographique : Lycée Jean Mermoz - quartier Ouakam - Dakar
Téléphone : (221) 33 860 89 25
ipef.secr@lyceemermozdakar.org / ipef.ien@lyceemermozdakar.org / ipef.cpdakar@lyceemermozdakar.org

Bureau du Conseiller pédagogique (pôle Abidjan) – Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France – Abidjan – CÔTE D'IVOIRE
Téléphone : (225) 20 30 02 15
ipef.cpabidjan2014@gmail.com
Site Internet : www.ipefdakar.org

1 Accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle

La refondation de l'École de la République place la **qualité des apprentissages** au cœur de l'action engagée et la priorité donnée au premier degré est réaffirmée.

- Offrir à chacun de meilleures conditions d'apprentissages et faire évoluer les pratiques d'évaluation des élèves. Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation des élèves. Il s'agit d'éviter que l'évaluation ne soit vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction ou bien réduite à la seule notation. Elle doit faire l'objet d'une réflexion accrue des équipes pédagogiques. L'évaluation formative doit être conçue comme un moyen de faire progresser les élèves, au service des apprentissages.
- Améliorer la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité.

Le conseil école-collège (BO n° 32 du 5 septembre 2013) renforce la continuité entre le premier et le second degré en proposant des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il permet une réflexion fondée sur une réalité éducative locale.

La structure des établissements du réseau devrait permettre une mise en œuvre aisée et efficiente de ces conseils (document sur Eduscol « Le conseil école-collège »).

Accompagner l'élève tout au long de sa scolarité, en valorisant ses acquis, c'est aussi le sens du parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013). De l'école au lycée, il permet aux élèves, grâce aux enseignements et aux actions éducatives, de faire l'expérience des pratiques artistiques, d'acquérir des repères culturels et de se familiariser avec les œuvres d'art.

1. Combattre les inégalités tout au long de la scolarité

- Mieux aider et accompagner les élèves qui en ont le plus besoin.

Tout acte d'enseignement suppose l'accompagnement de l'élève au plus près de ses besoins. La différenciation pédagogique permet de faire progresser tous les élèves au sein de la classe, notamment en mettant en place des pratiques pédagogiques diversifiées. Les dispositifs d'enseignement des langues qui libèrent les enseignants de la totalité de leurs élèves peuvent permettre parfois d'envisager l'attribution et les modalités d'utilisation de ce moyen d'enseignement au service de l'accompagnement des élèves en difficulté. La détermination des modalités d'intervention doit s'appuyer sur une réflexion et un véritable projet des équipes enseignantes.

La promotion d'une école inclusive pour mieux scolariser les élèves en situation de handicap est poursuivie. La prise en compte de leurs besoins est facilitée grâce à la mise en place et au suivi du projet personnalisé de scolarisation et du projet d'accueil individualisé.

2. Former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives

Se reporter aux actions de formation proposées dans la zone.

3. Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante

L'école est aussi un lieu de vie dans lequel chaque élève doit se sentir en confiance. L'action sur le climat scolaire est déterminante pour la réussite scolaire et le bien-être des élèves. La lutte contre le harcèlement à l'école doit rester constante, de même que la prévention et la gestion des crises et de toutes les formes de violence. Pour prévenir, identifier et traiter le phénomène de la cyber violence, les personnes peuvent s'appuyer sur le guide de prévention de la cyber violence entre élèves.

La mise en œuvre de la politique éducative dans la zone Afrique Occidentale

Le projet de la zone Afrique Occidentale

Les réalités du terrain se conjuguent avec les priorités déjà citées pour atteindre les objectifs du projet de zone 2011/2014 qui nous rassemble autour des axes suivants :

AXE 1 : Réussite : Harmoniser les pratiques pédagogiques dans le cadre des orientations ministérielles et au service de la réussite de l'élève

- Travailler en équipe
- Mettre en œuvre les réformes
- Évaluer par compétences
- Renforcer les liaisons inter-degré
- Accompagner les enseignants non titulaires
- Améliorer l'efficacité pédagogique
- Pratiquer la prévention avant la remédiation
- Mise en œuvre du devenir élève

AXE 2 : Ouverture : donner accès aux personnels et aux élèves à toutes les ressources du territoire

- Poursuivre l'ouverture sur les pays d'accueil
- Rechercher et développer des partenariats
- Mutualiser les ressources
- Encourager la mise en place d'APP de zone
- Encourager la participation aux projets de zone
- Développer les capacités d'expression et des pratiques artistiques
- Moderniser les moyens de communication

AXE 3 : Citoyenneté : permettre aux élèves de devenir citoyens du monde, communiquer et vivre ensemble

- Développer la maîtrise de la langue française en appui sur sa langue première
- Poursuivre le dispositif ALEF FLSCO
- Améliorer l'enseignement de la LV/CECRL
- Etablir des partenariats avec associations locales
- Améliorer l'évaluation des élèves
- Former des éco-citoyens
- Associer les familles
- Accompagner les personnels

La progressivité des apprentissages, la continuité pédagogique

La progressivité des apprentissages doit appeler la réflexion de toutes les équipes d'école.

De nombreux documents sont à la disposition des enseignants pour élaborer les progressions dans les différentes disciplines <http://eduscol.education.fr/cid58402/progressions-pour-l-ecole-elementaire.html>.

Nous vous conseillons pour les enseignants chargés de classe qu'il faut accompagner de vous référer au document du SCEREN : <http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/>

La priorité est donnée à l'oral en maternelle. Les photocopies d'exercices inadaptés à l'âge des jeunes enfants seront proscrites. Vous démultipliez le vadémécum de la maternelle téléchargeable sur le site de l'IPEF http://www.ipefdakar.org/IMG/pdf/Vademecum_maternelle_nov_2013.pdf

Prédictive pour les apprentissages ultérieurs, la construction du nombre sera au centre des séances de mathématiques dès le cycle I et durant le cycle II.

http://www.ipefdakar.org/IMG/pdf/approche_des_quantites_et_des_nombres.pdf

Au cycle II, l'oral est la base sur laquelle les élèves pourront lire-comprendre, écrire et entrer dans l'étude de la langue. La lecture devra très tôt dans l'année s'articuler avec l'écriture dans toutes les disciplines.

Au cycle III, les activités d'étude de la langue et sa compréhension dans toutes les disciplines seront prépondérantes. La production écrite doit encore augmenter en se substituant notamment aux photocopies trop utilisées.

La résolution de problèmes s'adresse à tous les stades de l'apprentissage de manière régulière et progressive. La résolution de problèmes touche tous les domaines des programmes mathématiques.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle PEAC

Les projets régionaux sont articulés autour de plusieurs lignes de force dont une orientation culturelle très affirmée, indispensable dans une région du monde où l'accès à la culture reste complexe et trop souvent réduite. Ils ont pour objectifs de conjuguer les connaissances acquises, des pratiques expérimentées (arts visuels, danse, chant) et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture (visites, rencontres d'artistes, création de musées d'école, expositions, rencontres intra ou inter écoles...). Ils contribuent pleinement à la réussite et à l'épanouissement des élèves en leur faisant découvrir des expériences esthétiques, des sensations, du plaisir qu'elles procurent. Progressivement, l'appropriation de savoirs, l'acquisition des compétences, concourent à tisser un lien social fondé sur une culture commune.

L'inventivité, l'originalité s'allient au bon usage des ressources numériques pour communiquer dans une logique de mutualisation inter-établissements à l'aide de photographies, films et diaporamas diffusés sur le site de l'inspection <http://www.ipefdakar.org>.

Enseigner les langues vivantes – Trois objectifs ciblés

- Compréhension de l'oral – travailler les compétences orales

Il s'agit aussi d'installer dans les classes un travail sur les cinq activités langagières et s'assurer qu'on les travaille toutes. La question centrale est de savoir comment optimiser le temps de parole de chaque élève en cours de langue. Un stage portant sur le travail oral dans le contexte très particulier de la zone serait porteur. Les observations en classe et les évaluations dévoilent notamment l'indigence de la compréhension orale. Pourtant avec peu de moyens techniques (lecteur CD que toutes les écoles possèdent), il est possible de faire travailler les élèves en compréhension orale.

- Différencier les activités selon les profils des élèves

La mise en place d'un parcours différencié en langues dans les classes entraîne la réflexion sur les différentes activités selon les besoins. Cette organisation peut s'intégrer dans une perspective d'actions du maître seul dans la classe ou en co-animation quand l'enseignant de la classe et l'intervenant travaillent simultanément.

Le parcours individuel de réussite en langue doit être au cœur de la réflexion de l'enseignement des langues vivantes.

- Maximiser le temps de parole et rendre actif l'élève en cours de langue.

Veiller à la mise en place d'une pédagogie active où la parole de l'élève est valorisée en appui des séances de structuration de la langue.

La liste de dix règles de l'enseignement des langues vivantes doit être diffusée auprès des enseignants et des intervenants http://www.ipefdakar.org/IMG/pdf/Dix_regles_langue_vivante.pdf

Importance de l'évaluation des acquis

Les évaluations sont l'objet d'une réflexion commune au sein de l'école.

L'évaluation des acquis des élèves en fin de grande section ou début de CP est reconduite pour l'année 2014-2015 <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article62#mater>. Les résultats des élèves doivent être transmis aux enseignants de la classe actuelle.

Les évaluations des acquis en fin d'école élémentaire en sciences expérimentales et technologie sont des outils à disposition sur le site <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article62#sciencestechno>. Il est demandé aux enseignants d'en prendre connaissance et de les faire passer dans le courant du mois d'avril.

Les évaluations dans l'apprentissage des langues vivantes font l'objet d'une évaluation en deux temps. Une première partie d'épreuves ont été passées en fin de CM2. La deuxième partie fera l'objet d'une collaboration inter degré pour leur mise en œuvre avant la fin du mois de septembre. Voir Espace Direction d'école (accès restreint) <http://www.ipefdakar.org/-Evaluation-des-langues-vivantes-.html>

Le passage des évaluations CE1 CM2 a abouti à l'analyse par école des acquis des élèves dont chaque établissement doit rendre compte.

Les moyens pour appliquer la politique éducative

La mutualisation renforcée et renouvelée

L'AEFE a organisé régionalement des plates-formes de service chargées de mettre en œuvre sa politique en gérant au plus près du terrain. Afin de gérer les moyens déconcentrés de l'agence, un comité de pilotage de la mutualisation est mis en place, constitué de sept membres dont les représentants d'écoles conventionnées et homologuées. L'établissement mutualisateur pour la zone d'Afrique Occidentale est le lycée Jean Mermoz à Dakar. Il assure entre autres la gestion du budget, de la formation continue régionale, de la mise en œuvre des accords de partenariat.

Composition du Comité de Pilotage de la Mutualisation (CPM) :

- Responsable du secteur géographique : Jérôme BOIT ;
- Chef d'établissement de l'établissement mutualisateur : Marc DEMEULEMEESTER ;
- Chef des services administratifs et financiers de l'établissement mutualisateur : Jean-Paul BARBIER ;
- IEN de la zone : Laurence DE CECCO ;
- Représentant d'un établissement conventionné : Didier DUVILLARD ;
- Représentante d'un établissement homologué : Gisèle ALLA ;
- Chef des services administratifs et financiers autre que l'établissement mutualisateur : Thierry CONTOUX

Les projets d'école / d'établissement

Les établissements scolaires français à l'étranger sont soumis au respect des dispositions prévues par le code de l'éducation. Le memento des établissements 2014 2015 est un outil indispensable pour le bon fonctionnement de l'établissement Enfin le memento des établissements vous donne les instructions à suivre pour le bon fonctionnement des établissements du réseau AEFE

<http://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/2014-06-memento-des-etablissements-2014-2015.pdf>

Le projet d'école et/ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Ce projet d'école / d'établissement doit prendre en compte les orientations définies par l'agence, le projet de zone, le contexte et les spécificités du pays d'implantation de l'établissement. Les projets d'école/d'établissement ne peuvent être approuvés par le conseil d'établissement qu'après leur validation par le service pédagogique de l'AEFE ;

Pour venir en appui à ces projets, les écoles / établissements peuvent élaborer un dossier d'action pédagogique pilote selon les modalités décrites par le vade-mecum des APP

http://www.aefe.fr/sites/default/files/Vade_mecum_2011_APP.pdf.

La circulaire de l'AEFE N°1894 du 6 juillet 2012 <http://www.aefe.fr/sites/default/files/2012-07-06-Circulaire-1894-Organisation-et-fonctionnement-des-instances.pdf> précise l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements. Sont évoqués entre autres la place et le rôle des parents au conseil d'école, instance obligatoire dans toute école française à l'étranger. La communication avec les parents se base sur un dialogue constructif et l'information régulière sur la scolarité de leur enfant.

L'organisation des 108 heures

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025

L'organisation des cent-huit heures annuelles de service précisées ci-dessus fait l'objet d'un tableau de service qui est adressé par le directeur de l'école à l'inspectrice de l'éducation nationale.

108 heures					
Activités pédagogique complémentaires		Animations pédagogiques	Conseils d'école	Conseils de maitres de cycle	
36 heures Les activités pédagogiques complémentaires permettent : - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ; - une aide au travail personnel ; - la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école	24 heures forfaitaires consacrées à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, notamment au titre de la fluidité des parcours entre les cycles.	18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue sous la forme de temps en présentiel et à distance. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.	6 heures (3x2 heures) consacrées à la participation aux conseils d'école obligatoires. Le tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école est adressé par le directeur de l'école à l'inspectrice	24 heures forfaitaires consacrées : - à des travaux en équipes pédagogiques ; - à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège ; - aux relations avec les parents ; - à l'élaboration et au suivi des PPS des élèves handicapés.	

Le projet transmis à l'IEN précisera :

- l'organisation hebdomadaire des activités ;
- leur répartition annuelle ;
- le contenu des activités mises en œuvre.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves **selon les besoins identifiés par les enseignants**.

Le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

Les outils de pilotage

Le tableau de bord

Le tableau de bord est composé de plusieurs outils concourant à un pilotage éclairé. C'est à partir des indicateurs issus des données récoltées que nous pourrions approfondir l'analyse et cibler en conséquence les actions à mener.

Le tableau de bord est constitué :

- du tableau des personnels à mettre à jour et à renvoyer le lundi 26 septembre,
- du tableau des droits de scolarité et gestion à mettre à jour pour le lundi 26 septembre,
- du tableau des élèves à mettre à jour et à renvoyer le lundi 26 septembre,
- du tableau des 108 heures transmis avant le 10 octobre 2014,
- du tableau de la formation continue renseigné après inscription au PRF,
- des résultats des évaluations.

Les fiches de renseignements

Elles sont à saisir par les enseignants sous forme numérique et centralisées par la direction pour un envoi groupé à l'IEN.

Mission, inspection et visite du personnel

Les missions de l'IEN se déroulent selon un programme établi en début d'année téléchargeable sur le site à partir du 8 octobre 2014.

À chaque mission, la réunion de travail avec le directeur s'appuie sur les documents d'analyse qui doivent être envoyés préalablement à l'IEN (télécharger document préalable à la mission : Espace Direction d'école (accès protégé) <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article27>)

Les modalités d'inspection sont précisées sur le site (Espace Direction d'école / accès protégé).

Pour les enseignants inspectés ou visités :

Des documents demandés aux enseignants sont à renvoyer sitôt l'annonce de l'inspection dans le but d'une prise de connaissance préalable par l'IEN. Les documents à fournir sont entre autres :

- l'emploi du temps,
- la note de présentation de la classe différente selon le cycle (CI, CII, CIII) téléchargeable sur le site : Espace Direction d'école (accès protégé) <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article27>,
- la liste des élèves avec nationalité, date de naissance, sexe, langue apprise, arrivée dans l'établissement...

Les documents mis à disposition en classe sont :

Sur le plan institutionnel :

- Registre d'appel renseigné
- rempli chaque demi-journée, dès l'entrée en classe ;
- mention des motifs d'absence et classement des justificatifs ;
- renseigné avec soin, au stylo à encre permanente. Le pourcentage d'absents et de présents y sera indiqué pour chaque mois. La liste des élèves, dès lors qu'elle diffère de celle du mois précédent, devra être recopiée. Le registre sera émargé mensuellement par le directeur d'école. Les fiches de renseignements des élèves doivent s'y trouver ainsi qu'une copie des éventuels PAI et PPS ;
- •Liste des élèves
- •Pyramide des âges (affichage) ;
- •Règlement intérieur (affichage) ;
- •Consignes de sécurité (affichage) ;
- •Planning hebdomadaire des surveillances (affichage).

Sur le plan didactique et pédagogique :

- •Emploi du temps des élèves et de l'enseignant (affichage et mise à ma disposition) ;
- •Liste des comptines, chants et poésies (affichage) ;
- •PPRE et PPS ;
- •Documents relatifs à l'aide personnalisée : élèves concernés, compétences visées, assiduité et ponctualité ;
- •La totalité des cahiers, fichiers, classeurs et manuels d'un élève fort et d'un élève faible par niveau ;
- •Cahier journal ;
- •Fiche de préparation des séances observées ;
- •Progressions et programmations : conçues par période et couvrant tous les domaines. On veillera à les afficher et à les cocher les notions déjà étudiées ;
- •Vos outils d'évaluation continue des élèves (éventuels protocoles d'évaluation et outils personnels de suivi des progrès de chacun) ;
- •Les livrets scolaires des élèves ;
- Tout document professionnel utilisé dans le cadre de la pratique pédagogique (livre du maître, ouvrages théorique, site Internet, ...) ;
- Tout document permettant d'apprécier l'action pédagogique et en particulier l'ensemble des fiches de préparation.

Communication

Les courriers ou documents qui vous sont envoyés méritent un accusé de réception de votre part qui nous assure que l'information vous est bien parvenue.

Tous les documents ou informations ne seront envoyés qu'aux directeurs. Ceux qui intéressent les enseignants ou coordonnateurs pédagogiques doivent leur être transmis par vos soins favorisant ainsi un bon fonctionnement de l'école du réseau.

Les renseignements demandés auprès des enseignants de votre équipe doivent être centralisés par la direction et renvoyés à l'IEN sous votre couvert en un envoi groupé le cas échéant.

Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale
 Adresse postale : SCAC - Ambassade de France - BP 2014 Dakar - SENEGAL - Adresse géographique : Lycée Jean Mermoz - quartier Ouakam - Dakar
 Téléphone : (221) 33 860 89 25
ipef.secr@lyceemermozdakar.org / ipef.ien@lyceemermozdakar.org / ipef.cpdakar@lyceemermozdakar.org

Bureau du Conseiller pédagogique (pôle Abidjan) – Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France – Abidjan – CÔTE D'IVOIRE
 Téléphone : (225) 20 30 02 15
ipef.cpabidjan2014@gmail.com
 Site Internet : www.ipefdakar.org

Les directeurs d'Abidjan mettront en copie Caroline Cornet CPAIEN en résidence et réciproquement les courriers qui lui sont adressés seront en copie à l'IEN.

La voie hiérarchique

Toute correspondance ou acte administratif d'un agent avec son administration d'origine doit suivre obligatoirement la voie hiérarchique.

La communication interne et externe est importante pour tout établissement. Les conseils d'école doivent faire l'objet d'un procès-verbal diffusé aux membres de la communauté éducative concernés. L'IEN ainsi que le Service de Coopération et d'Action Culturelle doivent être destinataires de ces comptes rendus.

Les comptes rendus de conseil de cycle seront mis à la disposition de l'IEN lors de sa mission.

La formation continue

Comme les années précédentes, le plan régional de formation 2014-2015 prend largement en compte les besoins nés des nombreuses actions de la zone inscrites dans la durée (troisième édition du projet Mus'Arts, défis technologiques, danse contemporaine et chant choral, Parcours cinéma à Dakar et à Abidjan). Ces actions de zone contribuent à assurer l'évolution des pratiques pédagogiques. Les annexes concernant ces projets, déjà transmises par mail en date du 31 août 2014 sont téléchargeables sur le site de l'IPEF <http://www.ipefdakar.org/> dans la rubrique Projets. Vous aurez soin d'inviter tous vos enseignants à les lire très attentivement pour leur participation et leur préinscription par vos soins.

Le plan régional de formation téléchargeable à l'adresse <http://www.ipefdakar.org/Le-plan-regional-de-formation.html> prend en compte les indicateurs suivants :

- la traçabilité du parcours de formation des enseignants,
- l'évolution des pratiques professionnelles,
- l'évaluation des acquis des élèves ».

Le stage de rassemblement des directeurs du Premier degré aura lieu les 13, 14 et 15 octobre 2014.

La réunion des directeurs et chefs d'établissement se tiendra cette année du 10 au 12 février 2015.

Les cellules de formation

C'est au sein de chaque établissement, lors de la réunion des cellules de formation que se fait la sélection des départs en stage. Elle est guidée par les priorités de l'école, le projet d'école, les résultats des acquis des élèves. Elle est contrainte par **des quotas fixés lors du dernier séminaire des chefs d'établissement et des directeurs d'école** (cf. annexe I) et l'équité dans la rotation des enseignants d'une année sur l'autre. Vous devez penser à tenir les réunions de cellule de formation entre le 9 et le 30 septembre 2014. La date limite, pour les stages du premier degré, a été fixée au 15 octobre 2014 (le premier stage est de directeurs débutant le 13 octobre 2013, l'inscription à faire dès l'ouverture du serveur mais après inscription sur MAGE). Une note du service pédagogique à propos de la conduite des cellules de formation est attendue.

Le dispositif d'inscription en ligne

Le plan de formation est téléchargeable sur le site de l'Inspection <http://www.ipefdakar.org/Le-plan-regional-de-formation.html> Il est nécessaire de mettre à la disposition des enseignants la version *papier* complète du plan. Par ailleurs, le plan de formation peut être consulté sur le site <http://fc.aefe.fr>.

La préinscription des candidats aux stages se fait sur le site <http://fc.aefe.fr>. Les candidats aux stages ne peuvent être pris en compte que s'ils sont inscrits auparavant sur l'application MAGE.

Les identifiants vous permettant d'accéder à l'espace du site réservé à votre établissement vous ont été communiqués par l'AEFE. Si besoin, contacter pour de plus amples informations :

Madame Sandra TROISE, responsable du pôle Formation continue, Examens et usages pédagogiques du Numérique, (tél : +33 1 53 69 33 45), sandra.troise@diplomatie.gouv.fr. Dans tous les cas prévenir le secrétariat de l'IEN (et Caroline CORNET, CPAIEN pour Abidjan) des inscriptions effectuées.

La sélection des candidatures se fera, comme par le passé, en deux temps :

1. phase de préinscription (lorsque cette préinscription est réussie, le stagiaire et le chef d'établissement reçoivent un courrier électronique de confirmation);
2. phase de choix des stagiaires (compétence du *comité de pilotage de mutualisation*); les personnes sélectionnées et leur chef d'établissement seront informés par mél de la décision du *CPM*.

Le guide du stagiaire

Le guide du stagiaire permet de se repérer dans les trois périodes relatives au stage : avant, pendant et après le stage. Sa lecture est **indispensable** avant le stage pour avoir connaissance du déroulement du stage, de ses horaires, des informations pratiques et des modalités d'hébergement. Il est possible de télécharger ce document <http://www.ipefdakar.org/Guides-du-formateur-guide-du.html>

Ressources pédagogiques

Les conseillers pédagogiques

La présence dans la zone de deux conseillers pédagogiques généralistes pour le premier degré, implantés respectivement à Dakar et à Abidjan, complètent une offre de formation déjà riche.

Les demandes d'intervention, concernant notamment les enseignants non titulaires et les enseignants titulaires débutants, sont à adresser à :

Hélène LAGARDE : ipef.cpdakar@gmail.com en résidence à Dakar

Caroline CORNET : ipef.cpabidjan2014@gmail.com en résidence à Abidjan

Trois EMFE dans la zone

Dans le domaine de l'ASH, Madame Sylvie Vially, EMFE, spécialisée ASH, affectée au lycée Jean Mermoz joue le rôle de maître référent pour la zone. Elle interviendra comme les années précédentes dans les écoles de Dakar et de ses environs. Elle pourra conseiller toutes les écoles pour des cas d'élèves relevant de l'ASH. L'espace ASH du site de l'inspection, propose un certain nombre d'informations très utiles, régulièrement actualisées.

Les Enseignants Maitres Formateurs en Etablissement, Monsieur Julien Macquart à Nouakchott et Monsieur Cronier à Bobo Dioulasso accomplissent des missions de formation tout au long de l'année scolaire. Ils sont associés à l'animation du PRF en prenant en charge des stages de formation.

Le site de l'inspection www.ipefdakar.org

Le site de l'inspection est le moyen de communication à privilégier. Régulièrement mis à jour, il est le principal outil de ressource, de communication et d'information de la zone pour le premier degré. Vous y trouverez notamment :

- des liens vers les sites Internet de toutes les écoles ;
- les notes de services
- le plan de formation 2014-2015 (liste et lieux des stages, version complète du PRF à télécharger, guide du stagiaire)
- des comptes rendus de stages ;
- un espace "langue vivante" intitulé "Educational resources for teachers of English" qui comporte de très nombreux outils facilitant le travail dans cette discipline ;
- les projets de la zone pour l'année scolaire 2012-2013 ;
- un espace direction d'école (accès protégé - code fourni à la demande par Khadija Abdallah) contenant tous les documents qui seront utilisés au cours de l'année scolaire ;
- les programmes de l'enseignement primaire et leur articulation avec le socle commun ;
- les évaluations et leurs protocoles en anglais, en sciences, en maternelle ;
- des liens vers des sites culturels et institutionnels.

La démultiplication des stages de formation

Lors des actions régionales de formation, la démultiplication est demandée aux participants. Celle-ci est soutenue par les documents fournis en fin de stage qui servent de ressources pédagogiques. La démultiplication n'est pas un exercice facile. Il n'est pas question de rendre compte d'un stage dans son entier durant cette animation pédagogique. A la suite d'un stage, le ou les stagiaires choisiront un point qui leur semble transférable et prioritaire pour l'école et s'en feront les médiateurs. Ces échanges au sein de l'école sont basés sur deux principes, d'une part la parité, tous les enseignants sont pairs (anciens nouveaux, titulaires ou non), tous sont donc capables de démultiplier et d'autre part la réciprocité, tous les enseignants peuvent être tour à tour passeurs de formation et auditeurs. Ils sont ainsi dans la situation de donner et de recevoir sans se spécialiser dans un rôle ou dans l'autre. On ne peut pas faire mieux pour améliorer sa pratique pédagogique que de la mettre en mots pour la présenter aux autres, que de l'enrichir de celle des autres, que d'expérimenter à plusieurs et de se comparer. On ne peut pas faire mieux pour améliorer la cohésion d'une équipe d'école que de présenter aux élèves le modèle d'adultes qui se concertent et se soutiennent.

J'espère que cette année sera, pour tous, agréable et féconde en projets et en réussite au service de la mission éducative qui nous rassemble. A tous comme à chacun, je vous adresse tous mes encouragements, sans douter qu'ensemble, nous parviendrons à offrir à tous nos élèves un service d'enseignement de qualité.

J'aurai plaisir à vous rencontrer prochainement lors des missions et visites des écoles.

Laurence DE CECCO